



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

À une séance ordinaire tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

259-05-2017

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- | | |
|--------------------|---|
| 259-05-2017 | 1- <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2- <u>Période de questions du public</u> (article 322 de la Loi sur les cités et villes) |
| 260-05-2017 | 3- <u>Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2017</u> |
| | 4- <u>Règlements</u> |
| | 4.1- Consultation publique – Projet de règlement 222-13-2017 modifiant les articles 231 et 323 portant sur la définition d'une façade – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 261-05-2017 | 4.2- Adoption – Règlement 222-13-2017 modifiant les articles 231 et 323 portant sur la définition d'une façade – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| | 4.3- Consultation publique – Projet de règlement 222-14-2017 modifiant l'article 322 portant sur l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogoire – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

-
- | | |
|-------------|---|
| 262-05-2017 | 4.4- Adoption – Second projet de règlement 222-14-2017 modifiant l'article 322 portant sur l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogatoire – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 263-05-2017 | 4.5- Adoption – Règlement 222-10-2017 modifiant l'article 312 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 264-05-2017 | 4.6- Dépôt – Registre – Règlement d'emprunt 451-2017 (Acquisition de véhicules – Service des travaux publics et génie |
| 265-05-2017 | 4.7- Dépôt – Registre – Règlement d'emprunt 452-2017 (Remise en état de l'exutoire du lac Prévost et installation d'une borne sèche) |
| | 5- <u>Soumissions</u> |
| | 6- <u>Administration et finances</u> |
| 266-05-2017 | 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre |
| 267-05-2017 | 6.2- Ratification et autorisation de dépenses des membres du conseil |
| 268-05-2017 | 6.3- Dépôt – Rapport semestriel |
| 269-05-2017 | 6.4- Signataires autorisés pour les effets bancaires |
| 270-05-2017 | 6.5- Autorisation de signature – Protocole d'entente concernant le service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides – Mesures Alternatives des Vallées du Nord |
| 271-05-2017 | 6.6- Fermeture de la rue Principale – Été 2017 |
| 272-05-2017 | 6.7- Autorisation de signature - Vente d'une parcelle de terrain – Lot 2 315 359 P (Avenue Filion) |
| | 7- <u>Sécurité publique</u> |
| 273-05-2017 | 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 30 avril 2017 |
| 274-05-2017 | 7.2- Mise en place d'un service de premiers répondants – Désignation d'un représentant |
| 275-05-2017 | 7.3- Approbation du bilan 2016 – Schéma de couverture de risque en incendie – MRC des Pays-d'en-Haut |
| | 8- <u>Travaux publics et génie</u> |
| 276-05-2017 | 8.1- Travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare – Décompte #2 |
| | 9- <u>Environnement</u> |
| 277-05-2017 | 9.1- Projet Le Norden – Demande de certificat d'autorisation – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

-
- 278-05-2017 9.2- Projet Les petits montagnards – Modification de la résolution 212-05-2016 - Demande de certificat d'autorisation – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
- 10- Urbanisme** (10.1 à 10.21 : Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 avril 2017)
- 279-05-2017 10.1- Demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation approuvées :
- 200, rue Principale – Rénovation
 - 137, 139, 143, 145, 147 et 151, rue Principale
 Aménagement paysager
 - 193, avenue de la Gare – Rénovation
 - 10, rue Goyer – Rénovation
 - 217, chemin du Lac-Millette – Rénovation
 - 19, chemin du Faisan – Agrandissement
 - 154, rue Principale – Rénovation
 - 170, rue Principale – Rénovation
- 280-05-2017 10.2- Demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation refusées :
- 291, rue Principale – Rénovation
- 281-05-2017 10.3- 105 C, avenue Guindon : « Les Factoreries St-Sauveur (2003) inc. »
 Rénovation, plans 2017-051
- 282-05-2017 10.4- Demandes de certificats d'autorisation d'affichage approuvées :
- 220 E, chemin du Lac-Millette : « Le Salon St-Sauveur » (suspendue)
 - 31, avenue de la Gare : « Café White & Cie » (en projection, lettrage)
 - 50, rue Principale : « Hôtel Le Versailles Saint-Sauveur » (sur poteaux)
 - 419, rue Principale : « Groupe Sutton-Synergie » (sur poteau, lettrage)
 - 154, rue Principale : « Clinique Ostéo Sport » (sur poteaux, à plat)
 - 200, rue Principale, local 9 : « Julie Châtelain Notaire » (suspendue, communautaire)
 - 29, avenue Saint-Denis : « Inspection thermique JD » (communautaire)
 - 358, rue Principale : « Miami » (sur poteaux, à plat)
 - 10, rue Goyer : « Pro-iTek et Boléan » (à plat, communautaire)
- 283-05-2017 10.5- Demandes de certificats d'autorisation d'affichage refusées :
- 291, rue Principale : « ÔLODGE » (sur poteaux)
- 284-05-2017 10.6- Chemin du Lac-Millette : « 9326-6146 Québec inc. »
 Lots projetés 6 015 811 à 6 015 813, plans 2017-075
 Lotissement et frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

-
- | | |
|--------------------|--|
| 285-05-2017 | 10.7- Chemin du Lac-Millette : « Développement Rêvnor inc. »
Lots projetés 6 044 980 à 6 044 990, 6 059 081 et 6 086 766,
plans 2017-071
Lotissement |
| 286-05-2017 | 10.8- Chemin des Cascades : « Laurence Barbe »
Lot 5 167 108
Frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels |
| 287-05-2017 | 10.9- Demande de dérogation mineure – 825, 831 et 833, chemin
du Havre-des-Monts (Période de questions sur la dérogation
mineure seulement) |
| 288-05-2017 | 10.10- Demande de dérogation mineure – 10, rue Goyer (Période de
questions sur la dérogation mineure seulement) |
| 289-05-2017 | 10.11- Demande de dérogation mineure – Chemin du Lac-Millette,
lot 6 044 980 (Période de questions sur la dérogation
mineure seulement) |
| 290-05-2017 | 10.12- Demande de dérogation mineure – Projet Norden, lots
5 296 825, 5 298 559 et 5 298 562 (Période de questions sur
la dérogation mineure seulement) |
| 291-05-2017 | 10.13- 158, rue Principale : « Centre d'affaires Internet I.B.C. »
Retrait d'une case de stationnement pour l'installation de
deux conteneurs semi-enfouis |
| 292-05-2017 | 10.14- Demande de dérogation mineure – Chemin de l'Héritage, lot
5 607 859 |
| 293-05-2017 | 10.15- Dépôt et présentation des statistiques de construction au
30 avril 2017 |
| | 11- <u>Vie communautaire</u> |
| 294-05-2017 | 11.1- Dépôt d'une demande d'aide financière et autorisation de
signature – Entente de développement culturel triennale |
| 295-05-2017 | 11.2- Adoption – Politique de développement des collections de la
bibliothèque municipale |
| | 12- <u>Ressources humaines</u> |
| 296-05-2017 | 12.1- Embauche – Emplois étudiants 2017 – Personnel pour le
programme des camps et les cours de tennis – Service de la
vie communautaire |
| 297-05-2017 | 12.2- Embauche et ratification – Employés temporaires pour l'été
2017 – Service des travaux publics et génie |
| | 13- <u>Correspondance</u> |
| 298-05-2017 | 13.1- Don – Société d'Alzheimer des Laurentides – Marche pour
l'Alzheimer |
| 299-05-2017 | 13.2- Don – Marche de la Sobriété des Maisons Péladeau |
| | 14- <u>Points nouveaux</u> |
| | 15- <u>Période de questions du public</u> (article 322 - Loi sur les cités et villes) |
| 300-05-2017 | 16- <u>Levée de la séance</u> |
-



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

260-05-2017

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2017 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2017 soient approuvés comme déposés.

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 222-13-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 231 ET 323
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-13-2017, modifiant les articles 231 et 323 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin de modifier la définition d'une façade.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

261-05-2017

**RÈGLEMENT 222-13-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 231 ET 323
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la définition d'une façade;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 avril 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 15 mai 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-13-2017, modifiant les articles 231 et 323 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier la définition d'une façade, soit adopté.

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 222-14-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 322
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-14-2017, modifiant l'article 322 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin de modifier les dispositions relatives à l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogoire.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

262-05-2017

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-14-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 322
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les dispositions relatives à l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 avril 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 15 mai 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le second projet de règlement numéro 222-14-2017, modifiant l'article 322 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à l'implantation d'un usage ou d'une construction sur un lot dérogoire, soit adopté.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

263-05-2017

**RÈGLEMENT 222-10-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 312
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il a été détruit, par le feu, une explosion ou un autre acte fortuit et non après une démolition volontaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-10-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogatoire, soit adopté.

264-05-2017

**DÉPÔT DU REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 451-2017
ACHATS DE VÉHICULES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le greffier doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le certificat du greffier de la procédure d'enregistrement en regard du règlement numéro 451-2017 afin de payer le coût d'acquisition de véhicules pour le Service des travaux publics et génie et autorisant un emprunt de 500 000 \$, soit déposé.

265-05-2017

**DÉPÔT DU REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 452-2017
TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE L'EXUTOIRE
DU LAC PRÉVOST AINSI QUE L'INSTALLATION
D'UNE BORNE SÈCHE**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le greffier doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le certificat du greffier de la procédure d'enregistrement en regard du règlement numéro 452-2017 afin de payer le coût de ces travaux de remise en état de l'exutoire du lac Prévost ainsi que d'installation d'une borne sèche et autorisant un emprunt de 215 000 \$, soit déposé.

266-05-2017

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt de la liste des chèques émis en date du 11 mai 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 46132 à 46377) pour la période du 13 avril au 10 mai 2017, au montant 673 295,24 \$, soit acceptée.

267-05-2017

RATIFICATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

De ratifier et d'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activité</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Rendez-vous Conservation Laurentides 2017	26 mai 2017 Saint-Hippolyte	60 \$ + les frais de déplacement	Caroline Vinet	60 \$ + les frais de déplacement
Tournoi de golf annuel des Restaurants Chez Milot Au profit de l'Entraide bénévole des Pays- d'en-Haut	5 juin 2017 Club de golf de la Vallée	175 \$	Caroline Vinet	175 \$
21 ^e Classique de golf de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur	6 juin 2017 Golf de Piedmont	135 \$ + taxes (golf) 45 \$ + taxes (cocktail réseautage)	Golf : Jacques Gariépy Luc Leblanc Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Cocktail réseautage : Rosa Borreggine	585 \$ + taxes
Souper de homards Société d'histoire et de généalogie des Pays- d'en-Haut	26 mai 2017 Golf de Piedmont	75 \$ + taxes	Jacques Gariépy (2) Luc Leblanc (2) Diane Dufour-Flynn (2)	450 \$

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

<u>Activité</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Comité de la Fédération québécoise des municipalités Femmes et politique municipale	31 mai et 1 ^{er} juin 2017	Frais d'hôtel, de repas et déplacements (si non remboursés par la FQM)	Diane Dufour-Flynn	Selon le règlement municipal
23 ^e Tournoi de golf Lucien Bouclin Au profit de la Fabrique de Saint-Sauveur	13 juin 2017 Club de golf de la Vallée de Sainte-Adèle	150 \$ (golf) 50 \$ (souper)	Golf : Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Souper : Jacques Gariépy Luc Leblanc	400 \$
Fête – Départ de M. Gilbert Aubin	10 juin 2017 Piedmont	25 \$	Caroline Vinet	25 \$
Rencontre chez Biothermica Opéra Voxpopuli	19 avril 2017	Frais de déplacement (168 km)	Julie Gratton	Frais de déplacement

268-05-2017

**RAPPORT SEMESTRIEL
DÉPÔT**

ATTENDU QUE selon l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit déposer au conseil municipal deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité par année, dont l'un lors de la séance ordinaire du mois de mai.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport semestriel portant sur les revenus et dépenses de la Ville de Saint-Sauveur au 30 avril 2017.

269-05-2017

**SIGNATAIRES AUTORISÉS
EFFETS BANCAIRES**

~~ATTENDU le départ du trésorier et l'entrée en fonction de son remplaçant;~~

~~ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier les signataires auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut;~~

~~Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :~~

~~QUE monsieur le maire Jacques Gariépy et le greffier et directeur des Services juridiques, Me Jean-François Gauthier, sont autorisés à signer tous les contrats à être requis pour la Ville de Saint-Sauveur;~~



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

~~QUE monsieur le maire Jacques Gariépy, ou en l'absence du maire, le maire suppléant monsieur Luc Leblanc, ainsi que le trésorier monsieur Jean-François Denis, ou en l'absence du trésorier, le directeur général monsieur Jean Beaulieu ou le greffier et directeur des Services juridiques Me Jean-François Gauthier, sont autorisés à signer tous les effets bancaires de la Ville de Saint-Sauveur;~~

~~QUE la résolution 725-12-2015 soit abrogée.~~

Résolution abrogée par la résolution 2019-05-244 le 21 mai 2019

270-05-2017

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE
MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent expérimenter le service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides offert par l'organisme Mesures alternatives des Vallées du Nord;

ATTENDU QUE ce service vise notamment à offrir un service de médiation aux citoyens confrontés à un différend;

ATTENDU QUE ce service de médiation vise à éviter la judiciarisation des différends et permettre aux parties un règlement à l'amiable;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer au service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides offert par l'organisme Mesures alternatives des Vallées du Nord à titre exploratoire, soit jusqu'au 30 avril 2018, selon les modalités prévues au protocole d'entente.

QUE le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer le protocole d'entente avec Mesures alternatives des Vallées du Nord.

271-05-2017

FERMETURE DE LA RUE PRINCIPALE – ÉTÉ 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent expérimenter, pendant la période estivale 2017, la fermeture complète d'une partie de la rue Principale, soit entre les avenues Lafleur et de la Gare;

ATTENDU QUE cette fermeture vise notamment à créer une ambiance festive et permettre aux piétons de circuler en toute sécurité;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la rue Principale, entre les avenues Lafleur et de la Gare, soit fermée à la circulation automobile, les dimanches, du 25 juin au 3 septembre 2017, de 8 heures à 18 heures.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

272-05-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE
VENTE DU LOT 2 315 359 P
PARCELLE DE TERRAIN SUR L'AVENUE FILION

ATTENDU QU'une partie de la terrasse du restaurant Giorgio Saint-Sauveur est située sur une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE 6815057 Canada inc., propriétaire du 10, avenue Filion, souhaite acquérir cette parcelle de terrain afin de rendre la terrasse conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU la description technique préparée par M. Roch Labelle le 6 janvier 2017, sous ses minutes 13 222;

ATTENDU le rapport d'évaluation préparé par le Groupe LPCA et daté du 16 mars 2017 établissant la valeur marchande du terrain à 4 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de vente devant intervenir entre les parties;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de vente d'une partie du lot 2 315 359 du cadastre du Québec, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, au montant de 4 000 \$, et ce, selon la description technique de M. Roch Labelle, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 13 222.

QUE tous les frais découlant de cette transaction soient à la charge complète de l'acquéreur.

273-05-2017

STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois d'avril 2017;

ATTENDU QU'il y a eu 36 interventions dont, entre autres, 8 entraides, 5 fausses alarmes, 1 sauvetage spécialisé, 1 inondation, 2 feux de cheminée, 3 feux à ciel ouvert, 2 feux d'appareil électrique, 3 senteurs de fumée apparente, 2 senteurs et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre), 1 présence et/ou alarme monoxyde de carbone, 3 systèmes d'alarme en opération, 2 alarmes annulées, 1 accident routier, 1 prévention sur lieu d'accident et 1 administration;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois d'avril 2017.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

274-05-2017

**MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur souhaite mettre en place un service de premiers répondants;

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides est responsable de l'accréditation des services de premiers répondants;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit intervenir afin prévoir les modalités concernant la mise en place du service de premiers répondants;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant pour la Ville de Saint-Sauveur dans ce dossier;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service des incendies soit désigné à titre de représentant de la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre des démarches auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides pour la mise en place d'un service de premiers répondants.

275-05-2017

**APPROBATION DU BILAN 2016
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut est entré en vigueur le 15 juillet 2015;

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport annuel d'activités;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU QUE le rapport d'activités 2016 de la MRC des Pays-d'en-Haut intègre le bilan des réalisations de la Ville de Saint-Sauveur en lien avec le plan de mise en oeuvre locale adopté et intégré au schéma;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a approuvé le bilan 2016 du schéma de couverture de risque en incendie par l'adoption de la résolution CM-79-04-17 lors de la séance du 11 avril 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le bilan 2016 du schéma de couverture de risque en incendie soit approuvé et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC des Pays-d'en-Haut.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

276-05-2017

**TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE
ENTRE LES AVENUES FILION ET DES SEIGNEURS
ET SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA GARE
DÉCOMPTE #2**

ATTENDU la résolution 080-02-2017, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare à Duroking construction / 9200-2088 Québec inc. pour un montant de 1 784 001,89 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 12 mai 2017 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles aux règlements d'emprunt 448-11-2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Duroking construction / 9200-2088 Québec inc. la somme de 746 450,47 \$, taxes incluses et tenant compte d'une retenue de 10 %, selon le décompte progressif numéro 2, le tout conditionnellement à l'obtention des quittances.

277-05-2017

**PROJET LE NORDEN
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ATTENDU QUE 9347-5119 Québec Inc. désire construire environ 1,8 km de nouveaux chemins afin de desservir 53 lots résidentiels;

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement exige pour la réalisation des travaux d'infrastructure, la délivrance préalable d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Équipe Laurence, experts-conseils, procède à l'élaboration des plans et devis, incluant la gestion des eaux de ruissellement provenant de ces nouvelles infrastructures;

ATTENDU QUE la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal confirme que la Ville de Saint-Sauveur ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à prendre possession des infrastructures lorsque les travaux seront terminés.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

QUE la Ville de Saint-Sauveur a pris connaissance du programme d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales (PGO).

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à suivre le programme d'exploitation et d'entretien des fossés et des PGO proposés par la firme d'ingénierie et détaillés au rapport de l'ingénieur transmis avec la demande d'autorisation au MDDELCC et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien qui sera transmis au MDDELCC.

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à mettre en place une politique de contrôle des eaux de ruissellement pour les terrains individuels afin que les eaux de ruissellement des nouvelles propriétés soient contrôlées à la source.

278-05-2017

PROJET LES PETITS MONTAGNARDS
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 212-05-2016
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE Les Petits Montagnards inc. ont présenté une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour prolonger les infrastructures municipales afin de desservir un nouveau développement résidentiel situé sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 212-05-2016 lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2016 afin de confirmer que la Ville de Saint-Sauveur ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le MDDELCC;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur, par la résolution 212-05-2016, s'engageait à prendre possession des infrastructures lorsque les travaux seront terminés;

ATTENDU QUE seuls les réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires seront pris en charge par la Ville;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

De modifier la résolution 212-05-2016 de sorte que la Ville de Saint-Sauveur s'engage à prendre possession uniquement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires.

279-05-2017

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ET DE CERTIFICATS D'AUTORISATION APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis et de certificats;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à ces demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

--	--

Maire Greffier
Initiales



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu, pour les propriétés suivantes :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
200, rue Principale	Rénovation 2017-037	Peindre le mur arrière du même beige que la façade dans les deux ans suivant la délivrance du permis. Autrement, une nouvelle proposition devra être déposée avec des couleurs qui s'harmonisent au gris.
137, 139, 143, 145, 147 et 151, rue Principale	Aménagement paysager 2017-063	N/A
193, avenue de la Gare	Rénovation 2017-064	N/A
10, rue Goyer	Rénovation 2017-065	N/A
217, chemin du Lac-Millette	Rénovation 2017-069	Le cadrage doit être de la même teinte de rouge que les autres fenêtres du bâtiment.
19, chemin du Faisan	Agrandissement 2017-070	N/A
154, rue Principale	Rénovation 2017-073	Les cadrages doivent être blancs comme sur la proposition déposée par le service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP).
170, rue Principale	Rénovation 2017-074	N/A

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

280-05-2017

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ET DE CERTIFICATS D'AUTORISATION REFUSÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis et de certificats;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à ces demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande de permis de construction et de certificat d'autorisation, et ce, aux motifs énumérés, pour la propriété suivante :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Motifs
291, rue Principale	Rénovation 2017-060	Les interventions proposées ne s'harmonisent pas à ce bâtiment d'intérêt patrimonial en raison des types de matériaux et du style.

281-05-2017

**105 C, AVENUE GUINDON : « LES FACTORIES SAINT-SAUVEUR (2003) INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2017-051**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis pour la propriété du 105 C, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve, des plans 2017-051 déposés en soutien à la demande de permis de construction, seulement les travaux suivants :

- le déplacement de la porte en façade principale et l'installation d'une fenêtre à son ancien emplacement;
- le remplacement d'une fenêtre par une porte sur le mur latéral;
- l'ajout de luminaires au-dessus des enseignes.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

QUE le conseil municipal refuse les couleurs du revêtement extérieur proposées dans les plans 2017-051 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 105 C, avenue Guindon, au motif que les couleurs proposées ne s'harmonisent pas à celles de l'ensemble du bâtiment.

282-05-2017

**DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificats;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à ces demandes;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de certificats d'autorisation d'affichage, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu, pour les propriétés suivantes :

Nom Adresse du commerce	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
Le Salon St-Sauveur 220 E, chemin du Lac-Millette	Enseigne suspendue 2017-055	N/A
Café White & Cie 31, avenue de la Gare	Enseigne en projection Lettrage 2017-056	N/A
Hôtel Le Versailles Saint-Sauveur 50, rue Principale	Enseigne sur poteaux 2017-057	N/A
Groupe Sutton-Synergie 419, rue Principale	Enseigne sur poteau Lettrage 2017-058	N/A
Clinique Ostéo Sport 154, rue Principale	Enseignes sur poteaux et à plat 2017-059	La structure doit être du même gris que celui proposé pour le bâtiment principal et les lignes blanches entre les mots « ostéopathie », « acupuncture » et « massothérapie » doivent être bien visibles.
Julie Châtelain Notaire 200, rue Principale, local 9	Enseignes suspendue et communautaire 2017-062	N/A
Inspection thermique JD 29, avenue Saint-Denis	Enseigne communautaire 2017-067	N/A
Miami 358, rue Principale	Enseignes sur poteaux et à plat 2017-068	N/A
Pro-iTek et Boléan 10, rue Goyer	Enseignes à plat et communautaires 2017-072	N/A

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

283-05-2017

**DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE REFUSÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificats;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à ces demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage, et ce, aux motifs énumérés, pour la propriété suivante :

Nom Adresse du commerce	Type d'affichage Numéro de plans	Motifs
Ô LODGE 291, rue Principale	Enseigne sur poteaux 2017-061	L'enseigne proposée ainsi que son support ne s'harmonisent pas à ce bâtiment d'intérêt patrimonial.

284-05-2017

CHEMIN DU LAC-MILLETTE
LOTS PROJETÉS 6 015 811 À 6 015 813, PLANS 2017-075
« 9326-6146 QUÉBEC INC. »
LOTISSEMENT ET CONTRIBUTION POUR PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots 6 015 811 à 6 015 813, situés sur le chemin du Lac-Millette.

QUE le propriétaire doit céder à la Ville une superficie de 366,66 m² de la portion arrière du futur développement en guise de contribution pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels en terrain, et ce, en vertu de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008.

285-05-2017

CHEMIN DU LAC-MILLETTE
LOTS PROJETÉS 6 086 766 ET 6 044 980, PLANS 2017-071
« DÉVELOPPEMENT RÊVNOR INC. »
LOTISSEMENT

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU QU'il s'agit du lotissement pour le chemin seulement.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les 6 086 766 et 6 044 980, situés sur le chemin du Lac-Millette.

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

286-05-2017

CHEMIN DES CASCADES
LOT 5 167 108
« LAURENCE BARBE »
CONTRIBUTION POUR PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU QUE la demande ne fera pas l'objet d'une opération en raison de la rénovation cadastrale effectuée en 2015;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prendre la contribution pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 % en argent pour la propriété identifiée par le lot 5 167 108 et située sur le chemin des Cascades, et ce, en vertu de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008.

287-05-2017

825, 831 et 833, CHEMIN DU HAVRE-DES-MONTS
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 26 avril 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure aux articles 249 et 250 du Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour les lots 5 298 415, 5 298 414 et 5 296 540 de la propriété située dans la zone HT 310, afin de permettre la réalisation de travaux de stabilisation des berges, aux conditions suivantes :

- La planification et la construction de ces travaux doivent être réalisées conformément au rapport préparé par Aubier Environnement inc. en date du 16 mars 2017;
- Les travaux doivent être réalisés en période d'étiage, soit entre juillet et novembre, et par temps sec;
- Aucune portion hydraulique de la machinerie utilisée pour la réalisation de ces travaux ne doit entrer en contact avec l'eau;
- L'excavation dans le lit du ruisseau et l'enrochement doivent être réalisés en une seule opération s'étendant sur une durée maximale de 24 heures, après quoi aucun équipement ne doit se trouver dans le lit du ruisseau;
- Tout espace mis à nu doit être protégé par des toiles en cas de pluie pour éviter l'érosion du sol;
- Aubier Environnement inc. doit effectuer un suivi un an après la réalisation des travaux et transmettre les résultats de ce suivi à la Ville.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

288-05-2017

10, RUE GOYER
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 26 avril 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un usage des catégories d'usages c1, c2 et c3 sur un terrain d'une superficie de 559,4 m² au lieu de 750 m² et d'une largeur de 20,42 m au lieu de 25 m, comme requis à la grille des usages et normes de la zone CVG 231 en vertu du deuxième alinéa de l'article 322 du Règlement de zonage numéro 222-2008 et ses amendements.

289-05-2017

LOT PROJETÉ 6 044 980, ACCESSIBLE PAR LE CHEMIN DU LAC-MILLETTE
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 26 avril 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure à l'article 47 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements, pour le lot projeté 6 044 980 situé dans la zone HV 129, afin de permettre le lotissement de l'emprise d'une rue à 4,5 m de la ligne naturelle des hautes eaux d'un lac au lieu des 60 m exigés.

Ce projet de lotissement vise à déplacer le cadastre existant d'une rue localisé dans la rive du lac Victor. Toutefois, ce projet fera en sorte que l'emprise de la rue sera plus éloignée qu'elle l'est actuellement de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Victor.

290-05-2017

LOTS 5 298 562, 5 298 559 et 5 296 825
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 26 avril 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements, pour les lots 5 298 562, 5 298 559 et 5 296 825 situés dans la zone HT 342, afin de permettre :

- une intersection avec le chemin de la Poutrelle avec une pente de 10,6 % au lieu de 5 % comme requis au paragraphe 4° de l'article 43;
- un angle formé par deux rues projetées à une intersection à 56° au lieu de 75° comme requis à l'article 44;
- une courbe en épingle avec un rayon de courbure de 15 m au lieu des 25 m requis à l'article 45;
- le lotissement de deux rues en cul-de-sac ne se terminant pas par un îlot de rebroussement ou un cercle de virage comme requis à l'article 46.

291-05-2017

**158, RUE PRINCIPALE : « CENTRE D'AFFAIRES INTERNET I.B.C. »
RETRAIT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT**

ATTENDU la demande écrite du propriétaire en date du 25 mars 2017;

ATTENDU QUE la capacité de deux bacs roulants ne suffit pas aux besoins du locataire;

ATTENDU QUE l'ajout de conteneurs à chargement n'est pas autorisé en vertu de l'article 138 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements;

ATTENDU QUE des conteneurs semi-enfouis doivent être installés lorsque la quantité de matières résiduelles générées augmente de manière à dépasser la limite de ramassage, et ce, en vertu de l'article 138 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'installer deux conteneurs semi-enfouis pour régulariser la situation;

ATTENDU QUE l'emplacement idéal pour l'installation des deux conteneurs semi-enfouis sur cette propriété se situe à même une case de stationnement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 11° de l'article 121.1 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, une demande doit être acheminée par écrit au conseil municipal pour obtenir l'autorisation d'utiliser une case de stationnement sans être obligé de faire l'achat d'une case compensatoire lorsqu'il est impossible d'installer de façon conforme un conteneur semi-enfoui;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le retrait d'une case de stationnement pour l'installation de deux conteneurs semi-enfouis à la propriété du 158, rue Principale.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

292-05-2017

CHEMIN DE L'HÉRITAGE, LOT 5 607 859
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et l'analyse de la demande par les membres du conseil;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment de 11,46 m (37'6") de hauteur moyenne au lieu des 10,5 m exigés à la grille des usages et normes de la zone HV 115 en vertu du paragraphe 3° de l'article 20 du Règlement de zonage numéro 222-2008 et ses amendements, puisqu'il est possible pour le requérant de se conformer à la réglementation municipale sans lui causer un préjudice sérieux.

293-05-2017

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois d'avril 2017 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'au mois d'avril 2017, il y a eu 59 permis de délivrés pour un total de 4 021 200 \$, comparativement à 62 permis et 2 294 500 \$ pour avril 2016, soit un total à date pour l'année 2017 de 8 346 700 \$ comparativement à 5 224 500 \$ pour la même période en 2016. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en avril 2017 est de 8, soit un total à date de 18 pour l'année, comparativement à 10 en 2016 et 15 en 2015 à la même période.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2017.

294-05-2017

ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TRIENNALE

ATTENDU QUE le conseil souhaite déposer un projet dans le cadre d'une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications à la suite de l'adoption de la Politique culturelle;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 3 mai 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

QUE la directrice du Service de la vie communautaire soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le but de conclure une entente de développement culturel triennale (2018-2019-2020).

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications ainsi que tous les documents pertinents.

295-05-2017

ADOPTION
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la politique de développement des collections de la bibliothèque doit être révisée et mise à jour intégralement tous les cinq ans afin de s'adapter aux besoins changeants des populations desservies;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 2 mai 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur adopte la Politique de développement des collections de la bibliothèque datée du mois de mars 2017.

296-05-2017

EMBAUCHE – ÉTUDIANTS
PERSONNEL POUR LE PROGRAMME DES CAMPS
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche du personnel pour le programme des camps, été 2017;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 2 mai 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter l'embauche du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

Candidats	Poste
Alexandra Tardif-Lepage	Accompagnatrice
Frédérique P. Bélec	Accompagnatrice
Alexandre Parizeau	Moniteur de tennis – cours de la session du printemps

297-05-2017

EMBAUCHE ET RATIFICATION – EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR L'ÉTÉ 2017
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU la délégation au directeur général du pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

Candidats	Poste	Date d'embauche	Semaines totales
Ariane Préfontaine	Étudiante	5 juillet	9
Félix-Antoine Bertrand	Étudiant	26 juin	10
Vincent Poulin	Journalier opérateur	15 mai	22
Pascal Sabourin	Journalier opérateur	15 mai	22
Jonathan Pleau	Journalier opérateur	15 mai	22
Maxime Verreault	Journalier opérateur	15 mai	22
Michael Williams	Journalier opérateur	15 mai	22
André Jr Larocque	Journalier opérateur	15 mai	22
Karine Prévost	Journalier-parcs	15 mai	22
Gary Bussey	Journalier-parcs	15 mai	22
François Bélisle	Journalier-parcs	1 ^{er} mai	28
Étienne Cantin Lefebvre	Journalier-parcs	1 ^{er} mai	24
Caroline Girard	Journalier-parcs	1 ^{er} mai	24
Matthew Lavergne	Journalier-parcs	15 mai	22
Michael Barbier	Journalier-parcs	15 mai	22
Benoît Forget	Journalier-parcs	15 mai	22
Bruno Coupal	Journalier-parcs	15 mai	21
Yvan Bélanger	Journalier-parcs	24 avril	32
Martin Bouchard	Journalier-parcs	15 mai	20

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Candidats	Poste	Date d'embauche	Semaines totales
Christiane Charrette	Préposé écocentre	13 mars	41
Marc Boutet	Préposé écocentre	1 ^{er} avril	35
Franky Carrassou	Préposé écocentre	15 mai	20

SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Candidats	Poste	Date d'embauche	Semaines totales
Bernard Désormeau	Préposé inst.récréa.	8 mai	23
Claude Richer	Préposé inst.récréa.	15 mai	22
Nicolas Tsai	Préposé inst.récréa.	15 mai	22

298-05-2017

DON – MARCHE POUR L'ALZHEIMER
SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DES LAURENTIDES

ATTENDU la tenue de la 11^e édition de la Marche pour l'Alzheimer le 28 mai prochain et la réception d'une demande de partenariat;

ATTENDU QUE le maire de Saint-Sauveur, M. Jacques Gariépy, agira à titre de président d'honneur de nouveau cette année;

--	--

Maire Greffier
Initiales

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse un montant de 250 \$ à la Société Alzheimer des Laurentides dans le cadre de la 11^e édition de la Marche de l'Alzheimer qui se tiendra le 28 mai prochain.

299-05-2017

**DON – MARCHE DE LA SOBRIÉTÉ DES MAISONS PÉLADEAU
LES MAISONS PÉLADEAU**

ATTENDU la tenue de la Marche de la Sobriété des Maisons Péladeau le 10 juin prochain afin d'amasser des fonds pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance à avoir accès aux services des Maisons Péladeau;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse un montant de 100 \$ à l'organisme Les Maisons Péladeau dans le cadre de leur Marche de la Sobriété des Maisons Péladeau qui se tiendra le 10 juin prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

300-05-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire